

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GRAND PARIS SUD

PROJET
TERMINÉ

ACCOMPAGNEMENT À L'ÉMERGENCE DE PROJETS INNOVANTS DANS LE DOMAINE DES ÉCO-ACTIVITÉS

€ Coût total éligible
166 819,72 TTC

50% Cofinancement FSE
83 410,76 €
Au titre de l'axe 3 du POR

Date de début
1^{er} sept. 2015

Date de fin
31 août 2017

Eco-construction, performance énergétique, production d'énergie, économie circulaire sont autant de filières dont le déploiement est indispensable à la réussite de la transition écologique aujourd'hui.

Partant de ce constat, la Communauté d'agglomération a fait de sa priorité l'accueil et l'ancrage d'entreprises innovantes dans le domaine des éco-activités sur le territoire.

A travers l'éco-pôle et l'éco-pépinière de Sénart ouverte en septembre 2015, l'Agglomération accompagne les jeunes entreprises dans le développement de leur projet et veille à leur intégration dans un parcours d'entreprise

Grand Paris Sud bénéficie de financements du FSE et du FEDER dans le cadre de son investissement territorial intégré

iti.grandparissud.fr

